

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **Jeudi 13 Novembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER

EXCUSES : Nicolas GAUBERT – pouvoir donné à Stéphane SABLÉ
Michèle DUCHEMIN – pouvoir donné à Pierrette LEHAY

Secrétaire : Caroline BEAUDUCEL

1- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°02 DU 13/11/2025

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, a accepté la décision modificative suivante :
Cette DM permettra d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre « 012 – charges de personnel ».

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|---|---------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
| 011 | 6288 | Autres services extérieurs (réserve) | - 15 000,00 | |
| 012 | 6411 | Rémunération personnel titulaire | 15 000,00 | |
| Total de la décision modificative n° 2 (13/12/2025) | | | - | - |
| Pour mémoire BP 2025 | | | 2 633 351,03 | 2 633 351,03 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | 2 633 351,03 | 2 633 351,03 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|---|---------|---------|---------------------|---------------------|
| Opération | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
| | | | | |
| Total de la décision modificative n° 2 (13/12/2025) | | | - | - |
| Pour mémoire BP 2025 | | | 2 336 217,43 | 2 336 217,43 |
| Pour mémoire DM n°1 | | | 2 667 417,43 | 2 667 417,43 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 2 667 417,43 | 2 667 417,43 |

2- BUDGET PRINCIPAL – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de réaliser une provision pour créances douteuses d'un montant de 555,94 € et autorise le Maire à prendre toute décision relative à la présente délibération.

3- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE – GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE ET GAZ NATUREL 2028-2030

Le Conseil municipal a été informé de l'opportunité de rejoindre un groupement de commandes mené par TEM, pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, pour la période de 2028-2030. Après présentation des éléments disponibles, il a été convenu d'étudier plus en détail les modalités et implications de cette démarche. Une décision définitive sera prise lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

4- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE – RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Après présentation par Jean-François RAIMBAULT, délégué titulaire à TEM, le Conseil Municipal, sans observation, unanime, en prend acte. Ledit rapport est mis à disposition du public sur le site de TEM.

5- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

A) Ecole publique – subvention « classe de neige »

Mme CHARPENTIER présente la demande de l'école publique, concernant la sollicitation d'une subvention afin d'aider au financement d'une classe de neige en Janvier 2026. Après étude de la demande, la commission propose de modifier le plafond de 1,1%, passant de 543 à 549€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification du plafond de subvention et accepte le versement (sous conditions de présentation des pièces justificatives) d'une subvention équivalente au tiers du coût net par élève (avec un plafond à 549€, soit 183€ maximum par élève.).

B) CAF – Convention Globale de Territoire (CTG) 2026-2030

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche commune qui permet de définir un projet de territoire pour améliorer et développer les services destinés aux familles. Elle repose sur un diagnostic réalisé avec les partenaires afin de fixer des priorités et un plan d'actions adapté. La CTG facilite ainsi le développement des équipements et services, l'accès aux droits et la coordination entre les différents acteurs. Selon les besoins identifiés, elle peut couvrir plusieurs domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap ou accompagnement social. La prochaine CTG sera mise en place pour la période 2026-2030.

Présentation faite des trois fiches actions de Laval Agglomération, ainsi que du plan d'actions de la communes (composé de 4 thématiques, décomposées en action), le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les principes de la CTG, charge le Maire de prendre toute décision et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

C) E-primo

Depuis 2013, le rectorat de Nantes et les collectivités locales développent l'ENT "e-primo". Cet outil offre à toute la communauté éducative un accès unique à différents services numériques, utilisables à tout moment depuis n'importe quel appareil connecté. L'école Les Mille Mots utilise cet ENT depuis la rentrée 2023, l'abonnement actuel prend fin le 31 août 2026. L'outil donne satisfaction : espace sécurisé, unique moyen de communication à distance avec les familles, support de travail pour les élèves (exercices oraux, blog, etc.) et, à terme, possibilité d'organiser en ligne les élections des parents délégués.

Le marché 2022-2026 a permis l'hébergement et l'intégration de la solution libre OPEN ENT NG. Le prochain marché e-primo couvrira la période 2026-2030 et permettra aux communes adhérentes de continuer à équiper leur école avec cet ENT. Il est proposé d'adhérer à un groupement de commandes qui passera un marché public pour mettre à disposition des écoles une solution unique d'ENT.

Explications données, après délibérations, le Conseil Municipal avec :

15 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

accepte l'adhésion de la commune au groupement de commandes selon les conditions présentées dans la convention et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout document afférent à la présente décision.

6- COMMISSION BATIMENT

A) Agrandissement du Pôle Enfance

Dans le cadre du projet d'extension du Pôle Enfance, CF Architecture a transmis une proposition d'honoraires pour les missions d'études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif, études de projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception., pour un montant total de 30 238 € HT. Il est précisé que les prestations liées à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont sécables : en cas d'abandon du projet, la commune ne sera tenue de régler que les prestations effectivement réalisées, et non l'intégralité du devis initial. Explications données, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre à CF Architecture.

B) Vestiaires Terrain de football

La commission propose que la construction du nouveau vestiaire soit réalisée avec l'accompagnement d'un maître d'œuvre, tandis que les travaux de rénovation (douches et chauffage) seraient confiés à des entreprises locales. Le revêtement du club-house serait également rénové, avec une partie carrelée et une autre en sol souple, assurant une meilleure isolation phonique.

7- RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre des mouvements de personnels au sein de la commune, le Conseil, après délibération et à l'unanimité, accepte les suppressions et créations de postes présentés.

8- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), impose aux collectivités de participer financièrement aux garanties prévoyance et santé de leurs agents. Cette participation devient obligatoire pour la complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026.

Faute de nouvelle révision nationale, la participation minimale des employeurs territoriaux aux frais de santé reste fixée à 15 € par agent et par mois à partir du 1er janvier 2026. Les contrats proposés doivent respecter un panier de soins défini par la réglementation. La complémentaire santé couvre notamment les frais liés à la maladie, à la maternité et aux accidents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser, dès le 1er janvier 2026, une participation de 15 € par mois à tous les agents adhérant à un contrat individuel labellisé. Chaque agent devra fournir chaque année une attestation prouvant la labellisation de son contrat, qui garantit le respect de critères sociaux et solidaires. La participation ne pourra pas dépasser le montant réel de la cotisation.

9- TARIFS COMMUNAUX 2026

A l'unanimité, le Conseil a validé les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1er Janvier 2026. Ils sont disponibles auprès des agents, à l'accueil de la mairie.

10- TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil, à l'unanimité, a validé la reconduction du groupement de commandes (avec les communes de Bourgon, Launay-Villiers, Olivet) pour les travaux de voirie 2026, autorisant par ce fait, Monsieur le Maire à signer la convention. Le Conseil a également validé le choix du cabinet INGERIF pour la mission de maîtrise d'œuvre.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- **Travaux Rue du Haut Beauvais** : les enrobés seront bientôt réalisés. La rue des Chevaux sera fermée les 1,2 et 3 décembre.
- **Aménagement de la MAM** : les travaux ont commencé il y a peu. Fin prévisionnelle : mars 2026.
- **Bulletin communal** : la distribution aura lieu dans les prochains jours.
- **CCAS** : distribution des chocolats le samedi 6 décembre.
- **Marché de Noël communal** : le dimanche 14 Décembre à la salle polyvalente.
- **Vœux du Maire** : le 9 janvier 2026 à 20h à la salle des fêtes.
- **Élections Municipales** : les dimanches 15 et 22 Mars 2026.
- **Prévisions prochaines séances du Conseil** : Jeudi 18 Décembre 2025.
 - **1^{er} trimestre 2026** : Lundi 12 Janvier, Mardi 10 Février, Lundi 2 Mars, Lundi 9 Mars
- **Réunion plénière** : Lundi 23 février 2026.

